

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MAI 2023

Convocation du 02 0 5 2023

Etaient présents :

Messieurs BOULAY Olivier, CHARLES Alain, GRASTEAU Daniel, MESCHIN Jean-Michel.

Mesdames BOUCHER Marie-Laure, JOFFROY Magali, KOLLA Marina, Madame MEUNIER Nadège, SOUMAH-BARRIER Aline.

Excusés : M. Romain TILLARD, M. GONZALES Alfredo.

Mme Magali JOFFROY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL EN DATE DU 7 AVRIL 2023

Le compte rendu de la réunion du 7 avril deux mille vingt-trois est approuvé et signé par les membres du conseil municipal.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en présence de frelons asiatiques, le préfet de département peut faire procéder leur destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement).

Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations.

En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État.

La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le Conseil départemental, de prendre en charge une partie de ces frais.

Pour l'année 2023 l'aide communale pourrait être fixée à 33% du coût TTC de la facture sans excéder 50€ par prise en charge.

La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.

L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, après signature par le Maire de la convention dédiée « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 33% du montant de la facture sans que le montant global puisse excéder 50€.

ANNULATION DE LA DETTE POUR ELODIE CLEMENT

Monsieur le Maire expose que Elodie CLEMENT précédemment logée dans la commune avait un arriéré de 171,95€ au titre de la redevance d'assainissement.

Cette personne ayant un dossier de surendettement, la commission de surendettement auprès de la Banque de France sollicite l'avis de la commune pour un effacement de la dette.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'effacement de la dette compte tenu de la situation d'endettement de la débitrice.

VIGILENCE SECHERESSE

Monsieur le Maire expose que les conditions météorologiques actuelles exigent une certaine vigilance Dans l'immédiat il n'y a pas lieu de prendre un arrêté sur la restriction de l'usage de l'eau. Toutefois, la situation sera examinée au cas par cas si nécessaire.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux pour différents sites :

Bibliothèque : Les travaux ne sont pas encore complètement achevés.

Station d'épuration : L'avant-projet a bien été réceptionné, le bureau d'étude pense que le dossier pourra être prochainement achevé.

A la demande de la police de l'eau il convient de prévoir un dossier relatif à la loi sur l'eau.

La consultation des entreprises est prévue début juillet et le choix des entreprises en septembre.

Une demande de subvention pourra être faite auprès de l'agence de l'eau en octobre à hauteur de 30 ou 40% et auprès du département à hauteur de 20%.

Ancien Bar : la signature de l'acte notarié vient d'avoir lieu ce jour 5/05/2023

Au niveau des subventions la commune bénéficie de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) accordée pour la première tranche à hauteur de 30%.

D'autres demandes de subventions sont prévues pour les autres tranches et pour les autres projets.

En ce qui concerne le projet de création de la MAM une réunion est à prévoir en juin.

Salle des fêtes : des travaux de reprise des extérieurs sont à prévoir, notamment la clôture séparative avec le jardin appartenant à M. ROBET. (devis à demander)

Sécurité routière : Monsieur le Maire propose de mettre en place des panneaux STOP dans chaque sens sur D920 (route de Moutiers) et la D36 (route de l'Étang) afin de rendre prioritaire la route du lotissement de l'étang et réduire la vitesse. Une demande va être adressée au BSR du département (Bureau Sécurité Routière).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a été désigné en qualité de délégué GEMA (Gestion des milieux aquatiques) par la CDC Cœur du Perche et que la compétence a été transmise au PNR (Parc National Régional du Perche).

Monsieur le Maire informe de la demande de Mme Nelly POIRIER d'arrêter sa mission d'entretien des locaux (4h30 hebdomadaires) et de basculer ce temps de travail sur le secrétariat.

Mme Aline SOUMAH-BARRIER demande si 4h30 hebdomadaires sont nécessaires pour l'entretien des locaux.

Mme Nadège MEUNIER demande si 2h30 suffiraient.

Monsieur le Maire propose d'évoquer cette question au conseil municipal du 9 juin.

Monsieur le Maire informe qu'un lâcher de truites a lieu ce 5 mai à 21H.

Le site internet de la commune pourrait faire l'objet d'un nouveau système, le sujet sera discuté à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.